

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 89401092.5

51 Int. Cl.4: **E 04 B 5/60**  
**B 44 C 7/02**

22 Date de dépôt: 19.04.89

30 Priorité: 22.04.88 FR 8805392

43 Date de publication de la demande:  
25.10.89 Bulletin 89/43

84 Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE ES GB GR IT LI NL SE

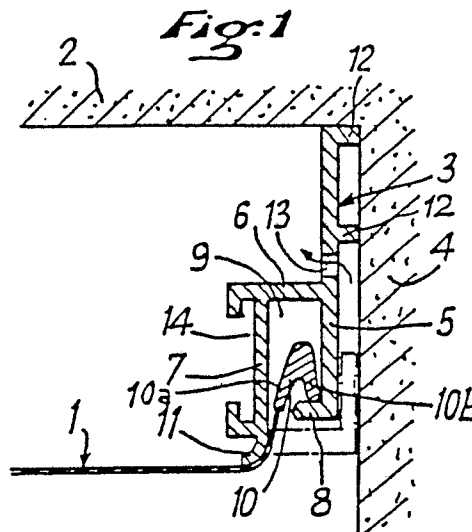
71 Demandeur: **Scherrer, Fernand**  
**2, rue Georges Bizet**  
**F-68170 Rixheim (FR)**

72 Inventeur: **Scherrer, Fernand**  
**2, rue Georges Bizet**  
**F-68170 Rixheim (FR)**

74 Mandataire: **Bruder, Michel**  
**10 rue de la Pépinière**  
**F-75008 Paris (FR)**

54 **Faux-plafond constitué par une nappe tendue accrochée, le long de ses bords, à un support fixé aux murs d'une pièce d'un bâtiment.**

57 Le faux-plafond comprend une lisse (3) présentant un évidement (9) ouvert vers le bas, délimité par deux ailes verticales (5,7) de hauteurs différentes, à savoir une première aile (5) de petite hauteur et une seconde aile (7) de plus grande hauteur et s'étendant davantage vers le bas que la première aile; la première aile (5), de petite hauteur, de la lisse se termine, à son extrémité inférieure, par l'épaulement (8) s'étendant horizontalement en direction de la seconde aile (7) de plus grande hauteur et s'arrêtant à distance de celle-ci pour délimiter, entre la seconde aile (7) et l'épaulement (8), un passage permettant l'introduction du harpon (10) vers le haut dans l'évidement (9).



## Description

La présente invention concerne un faux-plafond constitué par une nappe tendue accrochée, le long de ses bords, à un support fixé aux murs d'une pièce d'un bâtiment.

On connaît déjà des faux-plafonds, qui comprennent, d'une part, un cadre horizontal fixé à la partie supérieure des murs d'une pièce, ce cadre étant formé par une lisse extérieure, constituée elle-même de profilés aboutés, et, d'autre part, une nappe tendue horizontalement à l'intérieur de ce cadre, cette nappe étant constituée par une feuille de matière plastique ou une toile. La nappe est maintenue tendue du fait de l'accrochage, sur la lisse, d'une bordure solidaire de la nappe, formant en quelque sorte un "harpon", cette bordure présentant en section droite la forme d'un crochet venant s'agripper sur un épaulement de la lisse.

Les faux-plafonds connus jusqu'à ce jour, s'ils permettent d'améliorer incontestablement l'esthétique des pièces dans lesquelles ils sont installés, n'en présentent pas moins l'inconvénient de laisser apparente, tout autour de la pièce, la partie inférieure de la lisse servant à leur accrochage.

La présente invention vise essentiellement à remédier à cet inconvénient en procurant un faux-plafond dont l'accrochage de la nappe à la lisse formant support est réalisé de manière à cacher totalement la lisse d'accrochage et à faciliter considérablement la mise en place de la bordure de la nappe tendue sur son épaulement de retenue.

A cet effet ce faux-plafond constitué par une nappe tendue accrochée, le long de ses bords, à un support fixé aux murs d'une pièce, ce support étant constitué par une lisse continue présentant un épaulement sur lequel vient s'accrocher une bordure de la nappe, en forme de crochet ou "harpon", est caractérisé en ce que la lisse présente un évidement ouvert vers le bas, délimité par deux ailes verticales de hauteurs différentes, à savoir une première aile de petite hauteur voisine d'un mur et une seconde aile de plus grande hauteur, située vers l'intérieur de la pièce et s'étendant davantage vers le bas et en ce que la première aile, de petite hauteur, de la lisse se termine, à son extrémité inférieure, par un épaulement s'étendant horizontalement en direction de la seconde aile de plus grande hauteur et s'arrêtant à distance de celle-ci pour délimiter, entre la seconde aile et l'épaulement, un passage permettant l'introduction du harpon vers le haut dans l'évidement de manière que ce harpon puisse venir s'accrocher sur l'épaulement horizontal, en simple appui sur celui-ci, la nappe tendue horizontalement étant ainsi déviée vers le haut, pour pénétrer dans l'évidement de la lisse, en prenant appui sous l'extrémité inférieure de la seconde aile.

On décrira ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, diverses formes d'exécution de la présente invention, en référence au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue en coupe verticale partielle d'un faux-plafond suivant l'invention comportant une lisse fixée à la partie supérieure d'un mur d'une

pièce.

La figure 2 est une vue en coupe verticale d'une variante d'exécution de la lisse fixée au plafond d'une pièce.

La figure 3 est une vue en coupe verticale de lisses supérieure et inférieure fixées à un mur d'une pièce pour le maintien de deux nappes tendues constituant respectivement un faux-plafond et un faux-mur.

La figure 4 est une vue en coupe verticale et transversale d'une lisse utilisée pour l'accrochage de la bordure inférieure d'une nappe tendue verticale constituant un faux-mur.

La figure 5 est une vue en coupe verticale et transversale d'une lisse double fixée au plafond d'une pièce.

La figure 6 est une vue en coupe verticale et transversale d'une variante d'exécution d'une lisse double fixée au plafond d'une pièce.

La figure 7 est une vue en coupe verticale et transversale d'une variante d'exécution d'une lisse utilisable avec une bordure en forme de harpon double.

La figure 8 est une vue en coupe verticale et transversale d'une variante d'exécution d'une lisse maintenant une nappe horizontale formant également un pan incliné.

La figure 9 est une vue en coupe horizontale et transversale d'une lisse verticale fixée dans l'angle d'un mur pour le maintien d'un faux-mur.

La figure 10 est une vue en coupe horizontale et transversale d'une variante d'exécution d'une lisse verticale fixée dans l'angle d'un mur.

Les figures 11 à 15 sont des vues en coupe verticale et transversale d'autres variantes d'exécution de lisses fixées à la partie supérieure d'un mur, pour l'accrochage d'un faux-plafond et/ou faux-mur.

La figure 1 représente la partie extrême d'un faux-plafond suivant l'invention qui est constitué par une nappe 1 tendue horizontalement en-dessous du plafond 2 d'une pièce. Cette nappe 1 est fixée, le long de ses bords, à un support constitué par une lisse horizontale 3 elle-même fixée à la partie supérieure d'un mur 4 de la pièce par des moyens appropriés non représentés tels que des vis. Cette lisse 3 comprend une aile verticale externe 5 qui s'étend parallèlement au mur 4 et à proximité immédiate de celui-ci. De cette aile verticale externe 5 est issue, à peu près à mi-hauteur, une âme horizontale supérieure 6 s'étendant sur une faible distance, par exemple de l'ordre de 7 millimètres, vers l'intérieur de la pièce. Cette âme 6 se prolonge, à son extrémité, par une aile verticale interne 7 s'étendant vers le bas un peu plus bas que l'aile externe 5 proche du mur 4, c'est-à-dire que l'aile interne 7 est un peu plus haute que l'aile externe 5. L'aile externe 5 présente, à son extrémité inférieure, un épaulement 8 s'étendant horizontalement vers l'intérieur de la pièce, sur une faible distance qui est par exemple de 3 millimètres. Cet épaulement à l'équerre 8 présente avantageusement une extré-

mité arrondie. La partie inférieure de l'aile verticale externe 5, l'âme horizontale supérieure 6 et l'aile verticale interne 7 constituent un évidement 9 ouvert vers le bas et dans lequel est engagé un harpon 10 constituant la bordure de la nappe tendue 1. Ce harpon 10 qui est avantageusement réalisé en matière plastique extrudée semi-souple, présente, en section droite, une forme de crochet s'étendant vers le mur 4 et ouvert vers le bas. Il comprend une branche interne 10a par laquelle il est relié à la nappe 1 et une branche externe 10b recourbée vers le bas. Le harpon 10 prend appui, lorsque la nappe 1 est tendue, sur l'épaulement 8, par l'extrémité inférieure de sa branche externe 10b qui s'étend vers le bas.

Comme on peut le voir sur la figure 1, la nappe 1 pénètre dans l'évidement 9 de la lisse 3 en prenant appui sous la partie extrême inférieure arrondie 11 de l'aile interne 7. De ce fait la nappe 1 glisse sur cette partie arrondie 11 sans risquer d'être blessée. Par ailleurs il est à noter que le harpon 10 est simplement en appui sur l'épaulement inférieur horizontal 8, par sa branche externe 10b, et par conséquent sa mise en position d'accrochage est grandement facilitée. Il suffit en effet de repousser le harpon 10 vers le haut, au moyen d'un outil approprié, tel qu'une spatule, engagé dans ce harpon 10, pour le faire passer entre l'épaulement 8 et l'aile verticale 7 et l'amener au-dessus de l'épaulement 8. Lorsqu'on relâche le harpon 10, celui-ci vient alors de lui-même en appui contre l'épaulement 8 en assurant ainsi un maintien parfait de la nappe tendue 1.

Du fait de la faible largeur de la lisse 3, il subsiste, entre la partie incurvée de la nappe 1 qui est au contact de l'extrémité arrondie 11, et le mur 4, un faible joint en creux comme il est représenté sur la figure 1. Toutefois cet espace peut être éventuellement fermé par un clips de finition en forme d'équerre, comme il est indiqué en trait mixte sur la figure 1. Ce clips est maintenu en place par tout moyen approprié, par exemple par simple emboîtement à force de son aile verticale entre l'aile verticale externe 5 de la lisse 3 et le mur 4. Cette aile verticale 5 est avantageusement maintenue écartée du mur 4 au moyen de saillies 12 prévues à la partie supérieure de sa face tournée vers le mur 4 et cet écartement permet la circulation de l'air et le passage de cet air dans l'espace compris entre la nappe tendue 1 et le plafond 2, en prévoyant à cet effet des ouvertures 13 dans l'aile verticale externe 5 de la lisse 3, en dessous des saillies 12 et au-dessus de l'âme 6.

De préférence la lisse 3 comporte, sur la face interne de l'aile verticale interne 7, c'est-à-dire à l'opposé de l'évidement 9, une gorge 14 à section transversale en forme de C. Cette gorge est destinée à recevoir une branche d'une équerre de liaison, dans chaque angle du mur, afin d'assembler entre elles deux lisses 3 perpendiculaires l'une à l'autre, ou un méplat pour assurer une parfaite jonction des lisses aboutées.

Dans la variante d'exécution représentée sur la figure 2 le faux-plafond suivant l'invention comporte une lisse 15 qui est fixée au plafond 2 de la pièce. A

cet effet l'aile verticale 5 s'arrête au niveau de l'âme horizontale 6 de la lisse 15 et cette âme est prolongée latéralement, au-dessus de la nappe 1, c'est-à-dire au-delà de l'aile verticale 7, par une aile horizontale 16. L'âme 6 et l'aile 16 sont fixées au plafond de toute façon appropriée, par exemple au moyen de vis engagées dans ce plafond. L'âme horizontale supérieure 6 est prolongée vers le bas, comme dans le cas de la forme d'exécution de la figure 1, par les deux ailes 5 et 7, l'aile verticale 5, de plus petite hauteur, se terminant à son extrémité inférieure par l'épaulement horizontal 8 sur lequel prend appui le harpon 10 constituant la bordure de la nappe 1. Dans cette forme d'exécution de l'invention la partie externe de la lisse 15, c'est-à-dire l'épaulement 8 et l'aile 5, peut être cachée par une équerre de finition rapportée 17 qui est fixée à la lisse 15 par tout moyen approprié, par exemple au moyen d'un ruban adhésif double face ou un dispositif de clipsage etc.

La figure 3 illustre la réalisation, dans une même pièce, d'un faux-plafond au moyen d'une nappe horizontale tendue 1A et d'un faux-mur au moyen d'une nappe verticale tendue 1B, ces deux nappes étant raccordées l'une à l'autre en haut de la pièce et étant solidaires à cet endroit d'une bordure commune en forme de harpon 10. Ce harpon 10 est accroché à une lisse 3 fixée à la partie supérieure du mur 4 de la pièce et la nappe verticale tendue 1B formant le faux-mur est solidaire d'une bordure horizontale inférieure 18 en forme de harpon qui est accroché sous un épaulement 19 d'une plinthe de base 21 fixée à la partie inférieure du mur 4. Il est à noter que le harpon inférieur 18 est inversé par rapport au harpon supérieur 10, c'est-à-dire qu'il s'étend vers l'intérieur de la pièce et est ouvert vers le haut. La plinthe 21 comprend une âme verticale 22 fixée au mur au moyen de vis 23 par exemple et cette âme verticale 22 est prolongée, à sa partie supérieure, par une aile horizontale 24 s'étendant vers l'intérieur de la pièce, laquelle est à son tour prolongée par une aile verticale 25 s'étendant vers le haut et à laquelle se raccorde l'épaulement 19 s'étendant en direction de l'âme verticale 22. La plinthe de base 22 est recouverte d'une autre plinthe rapportée 26, en matière plastique, en alliage léger ou tout autre matériau, fixée par exemple par clipsage, laquelle délimite, avec la plinthe de base 22 fixée au mur, un compartiment 27 dans lequel sont logés des câbles conducteurs 28 etc.

Dans la variante d'exécution de l'invention représentée sur la figure 4 la nappe tendue verticale 1B constituant le faux-mur est accrochée, par son harpon 18 constituant sa bordure inférieure, à une lisse présentant des caractéristiques similaires à celles de la lisse d'accrochage formant la partie supérieure de la plinthe 21 de la figure 3. Plus particulièrement la lisse d'accrochage du harpon 18 comprend l'âme verticale 22, limitée à sa partie supérieure, laquelle est fixée au mur et est prolongée, comme dans la forme d'exécution de la figure 3, par les ailes horizontale 24 et verticale 25 et par l'épaulement horizontal 19. Cet épaulement 19 est également replié à l'équerre vers le bas pour constituer, à son extrémité, une aile 19a sous

laquelle vient s'accrocher le harpon 18.

Dans la variante d'exécution représentée sur la figure 5 le faux-plafond comprend deux nappes tendues horizontales coplanaires 1 qui sont accrochées à une même lisse double 31 fixée sous le plafond 2 ou sur une pièce de renfort de section adéquate. Cette lisse double 31 comprend une âme horizontale supérieure 32 qui est prolongée vers le bas par une aile centrale verticale 33 et deux autres ailes verticales 34,35, de plus grande hauteur, situées de part et d'autre de l'aile verticale centrale 33 et à distance de celle-ci. L'aile verticale centrale 33 porte, à son extrémité inférieure, deux épaulements 33a s'étendant horizontalement de part et d'autre de l'aile 33, respectivement en direction des deux ailes 34,35, et servant à retenir les harpons 10 constituant les bordures des deux nappes 1. Les deux ailes verticales 34,35 se terminent, à leurs extrémités inférieures, par des parties arrondies sous lesquelles passent les nappes 1, comme dans le cas de la forme d'exécution de la figure 1. Un enjoliveur 36 peut être fixé, par exemple par clipsage, à l'extrémité inférieure de l'aile centrale 33, pour fermer la partie inférieure de la lisse 31, c'est-à-dire l'espace compris entre les deux parties incurvées des deux nappes 1.

A sa partie supérieure la lisse 31 comprend une gorge 37 en forme de C, ouverte vers le haut et dans laquelle est logée une barrette 38. Au-dessus de la lisse 31 s'étend une plaque de fixation horizontale 39 qui est rendue solidaire de la barrette 32 au moyen de vis 41 traversant la plaque de fixation 39 et vissées dans la barrette 38. Le vissage des vis 41 rend ainsi la plaque de fixation 39 solidaire de la lisse 31. Cette plaque de fixation 39 est fixée à son tour au plafond 2, par exemple au moyen de vis 42.

La figure 6 représente une variante d'exécution de la lisse 31 dans laquelle celle-ci forme une seule pièce, à sa partie supérieure, avec une plaque de fixation 43 fixée au plafond au moyen des vis 42.

Dans la variante d'exécution représentée sur la figure 7, la bordure de la nappe 1 est constituée par un harpon double 10 à deux branches opposées 10b,10c formant deux crochets prenant respectivement appui sur l'épaulement 8 prévu à l'extrémité inférieure de l'aile verticale externe 5 de la lisse 3 conforme à la figure 1, et sur un autre épaulement 8a prévu à la partie inférieure de l'aile verticale interne 7 et s'étendant en direction du premier épaulement 8, au même niveau que celui-ci. La fixation de la nappe 1 s'effectue en introduisant le harpon double 10 dans l'intervalle compris entre les deux épaulements 8,8a.

La figure 8 illustre l'utilisation d'une lisse 15 pour la fixation d'un faux-plafond comprenant une nappe horizontale 1 et un pan incliné 1C. Dans ce cas la nappe 1 et le pan incliné 1C sont reliés en commun à un même harpon 10 retenu par la lisse 15.

La figure 9 illustre la fixation, dans l'angle formé par deux murs, des bordures verticales 10 de deux nappes tendues verticales indépendantes 1B formant deux faux-murs. Dans ce cas les deux nappes tendues indépendantes 1B sont accrochées respectivement, par leurs bordures verticales en forme de harpons 10, sur des épaulements respectifs 44 et 45

d'une lisse verticale 47 en forme d'équerre. Ces épaulements s'étendent respectivement en direction des deux ailes perpendiculaires de la lisse 47 et à distance de celles-ci, et ils sont prévus sur un bras 46 issu d'une aile de l'équerre verticale 47 fixée dans l'angle des deux murs 4. Un enjoliveur de finition rapporté 48 peut être fixé sur la lisse 47 pour la dissimuler.

La figure 10 illustre une variante d'exécution du mode de fixation, dans l'angle de deux murs, d'une nappe verticale unique 1B constituant un faux-mur dans une pièce. Dans ce cas la nappe 1 passe autour d'un jonc vertical 49 qui est retenu dans une lisse 51 en forme d'équerre fixée dans l'angle du mur. Cette lisse 51 comprend deux bras inclinés 52,53 formant des épaulements s'étendant l'un vers l'autre et vers l'intérieur de la pièce et définissant entre eux un passage relativement étroit pour le jonc 49, tout en permettant la retenue de ce jonc 49 entre les bras 52,53 et l'équerre 51.

Dans la variante d'exécution représentée sur la figure 11 le joint en creux apparaissant à la partie inférieure de la lisse 3 est obturé par un cache de finition rapporté 54 qui comporte une aile supérieure 55 s'étendant vers le haut et qui est engagée entre l'aile verticale externe 5 de la lisse 3 et le mur 4. Cette aile 55 porte une languette souple et élastique 56 s'étendant vers le haut et formant un ressort pour maintenir le cache 54 enclenché élastiquement dans l'espace délimité entre l'aile 5 et le mur 4. Le cache 54 comporte par ailleurs une partie inférieure incurvée 57, offrant un aspect de galon, et qui établit un raccordement entre le point d'appui 11 de la nappe 1 et le mur 4.

Dans la variante d'exécution de l'invention représentée sur la figure 12, les saillies 12 n'existent pas sur l'aile verticale 5 et celle-ci est plaquée au contact direct du mur 4. Il n'y a donc pas de ventilation en partie supérieure. Par ailleurs l'aile 5 se prolonge en-dessous de l'épaulement 8 et elle se termine, à son extrémité inférieure, par une goulotte 58 ouverte vers le haut. Dans cette goulotte 58 peuvent venir s'accrocher des crochets 59 reliés à des fils de suspension de tableaux ou d'autres objets.

Dans la variante d'exécution de l'invention représentée sur la figure 13 la lisse 61 comprend une partie interne semblable à lisse 3 de la figure 1 et l'âme horizontale supérieure 6 de cette partie interne est prolongée horizontalement en direction du mur par une âme horizontale 62 se raccordant à une aile verticale 63 fixée au mur le prolongement 62 de l'âme horizontale 6 constitue la paroi supérieure d'une rainure en forme de C, ouverte vers le bas et qui constitue un rail à un ou plusieurs chemins de glissement pour des galets 64 auxquels peuvent être suspendus des rideaux, tableaux etc. L'âme horizontale 62 peut être percée de trous de ventilation 65.

La variante d'exécution de la lisse qui est représentée sur la figure 14 est conçue pour l'accrochage de deux nappes tendues indépendantes à savoir une nappe horizontale 1A constituant un faux-plafond et une nappe verticale 1B constituant un faux-mur. Dans ce cas le harpon 10 de la nappe horizontale 1A est accroché sur

l'épaulement 8 qui est à son tour prolongé vers le bas par une aile verticale 66 à laquelle se raccorde une aile horizontale 67 s'étendant en direction de l'aile verticale 5 et se terminant par un épaulement additionnel 68 s'étendant vers le haut. Sur cet épaulement 68 vient s'accrocher un harpon 69 s'étendant vers l'intérieur et ouvert vers le bas, lequel constitue la bordure supérieure de la nappe verticale tendue 1B.

La figure 15 représente une variante d'exécution de la lisse de la figure 14, variante dans laquelle cette lisse comporte, en-dessous de l'épaulement additionnel 68, une rainure 71 ouverte vers le haut et qui se rattache à l'aile verticale 66. Dans cette rainure 71 peuvent venir s'agripper des crochets 59 pour la suspension de tableaux ou d'autres objets.

## Revendications

1.- Faux-plafond constitué par une nappe tendue (1) accrochée, le long de ses bords, à un support (3,15) fixé aux murs d'une pièce, ce support étant constitué par une lisse formée de tronçons de profilé présentant un épaulement sur lequel vient s'accrocher une bordure (10) de la nappe, en forme de crochet ou "harpon", caractérisé en ce que la lisse (3,15) présente un évidement (9) ouvert vers le bas, délimité par deux ailes verticales (5,7) de hauteurs différentes, à savoir une première aile (5) de petite hauteur voisine d'un mur et une seconde aile (7) de plus grande hauteur, située vers l'intérieur de la pièce et s'étendant davantage vers le bas, et en ce que la première aile (5), de petite hauteur, de la lisse se termine, à son extrémité inférieure, par l'épaulement (8) s'étendant horizontalement en direction de la seconde aile (7) de plus grande hauteur et s'arrêtant à distance de celle-ci pour délimiter, entre la seconde aile (7) et l'épaulement (8), un passage permettant l'introduction du harpon (10) vers le haut dans l'évidement (9) de manière que ce harpon (10) puisse venir s'accrocher sur l'épaulement horizontal (8), en simple appui sur celui-ci, la nappe tendue horizontalement (1) étant ainsi déviée vers le haut, pour pénétrer dans l'évidement (9) de la lisse, en prenant appui sous l'extrémité inférieure de la seconde aile (7).

2.- Faux-plafond suivant la revendication 1 caractérisé en ce que la lisse (3) comporte une âme horizontale supérieure (6) délimitant l'évidement (9) à sa partie supérieure.

3.- Faux-plafond suivant la revendication 2 caractérisé en ce que la première aile (5) s'étend au-dessus de l'âme horizontale supérieure (6) et elle est fixée verticalement à la partie supérieure d'un mur (4).

4.- Faux-plafond suivant la revendication 2 caractérisé en ce que l'âme horizontale (6) est prolongée, au-delà de la seconde aile verticale (7), par une aile horizontale (16) et l'âme (6) et l'aile (16) sont fixées au plafond (2).

5.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en

ce qu'il comporte, sur la face interne de la seconde aile verticale (7), c'est-à-dire à l'opposé de l'évidement (9), une gorge (14) à section transversale en forme de C.

6.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'extrémité inférieure (11) de la seconde aile verticale (7), sous laquelle prend appui la nappe tendue (11), est arrondie.

7.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'un clips de finition (12,17) en forme d'équerre est fixé à la lisse (3,15) pour cacher la partie inférieure de celle-ci.

8.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisé en ce qu'il comprend deux nappes tendues horizontales coplanaires (1) qui sont accrochées à une même lisse double (31) fixée sous le plafond (2) d'une pièce et qui comprend une âme horizontale supérieure (32) qui est prolongée vers le bas par une aile centrale verticale (33) et deux autres ailes verticales (34,35), de plus grande hauteur, situées de part et d'autre de l'aile verticale centrale (33) et à distance de celle-ci, l'aile verticale centrale (33) portant, à son extrémité inférieure, deux épaulements (33a) s'étendant horizontalement de part et d'autre de l'aile (33), respectivement en direction des deux ailes (34,35), et servant à retenir les harpons (10) constituant les bordures des deux nappes (1).

9.- Faux-plafond suivant la revendication 8 caractérisé en ce qu'un enjoliveur (36) est fixé à l'extrémité inférieure de l'aile centrale (33), pour fermer la partie inférieure de la lisse (31).

10.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications 8 et 9 caractérisé en ce qu'à sa partie supérieure la lisse (31) comprend une gorge (37) en forme de C, ouverte vers le haut et dans laquelle est logée une barrette (38), au-dessus de la lisse (31) s'étend une plaque de fixation horizontale (39) qui est rendue solidaire de la barrette (32) au moyen de vis (41) traversant la plaque de fixation (39) et vissées dans la barrette (38), cette plaque de fixation (39) étant fixée à son tour au plafond (2).

11.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications 8 et 9 caractérisé en ce que la lisse (31) forme une seule pièce, à sa partie supérieure, avec une plaque de fixation (43) fixée au plafond.

12.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la bordure de la nappe (1) est constituée par un harpon double (10) à deux branches opposées (10b,10c) formant deux crochets prenant respectivement appui sur l'épaulement (8) prévu à l'extrémité inférieure de la première aile verticale (5) de la lisse (3) et sur un autre épaulement (8a) prévu à la partie inférieure de la seconde aile verticale (7) et s'étendant en direction du premier épaulement (8), au même niveau que celui-ci, la fixation de la nappe (1)

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

s'effectuant en introduisant le harpon double (10) dans l'intervalle compris entre les deux épaulements (8,8a).

13.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la nappe horizontale tendue (1A) du faux-plafond est raccordée à une nappe verticale tendue (1B) constituant un faux-mur, ces deux nappes étant raccordées l'une à l'autre en haut de la pièce et étant solidaires à cet endroit d'une bordure commune en forme de harpon (10) qui est accroché à une lisse (3) fixée à la partie supérieure du mur (4) de la pièce, et la nappe verticale tendue (1B) formant le faux-mur est solidaire d'une bordure horizontale inférieure (18) en forme de harpon qui est accroché sous un épaulement (19) d'une lisse (21) fixée à la partie inférieure du mur (4).

14.- Faux-plafond suivant la revendication 13 caractérisé en ce que la lisse (21) constitue une partie d'une plinthe comprenant une âme verticale (22) fixée au mur et qui est prolongée, à sa partie supérieure, par une aile horizontale (2) s'étendant vers l'intérieur de la pièce, laquelle est à son tour prolongée par une aile verticale (25) s'étendant vers le haut et à laquelle se raccorde l'épaulement (19) s'étendant en direction de l'âme verticale (22), et la plinthe de base (21) est recouverte d'une autre plinthe rapportée (26) laquelle délimite, avec la plinthe de base (22) fixée au mur, un compartiment (27) dans lequel sont logés des câbles conducteurs (28) etc.

15.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications 13 et 14 caractérisé en ce que dans l'angle d'un mur deux nappes tendues verticales indépendantes (1B) formant deux faux-murs sont accrochées respectivement, par leurs bordures verticales en forme de harpons (10), sur des épaulements respectifs (44,45) d'une lisse verticale (47) en forme d'équerre, ces épaulements s'étendant respectivement en direction des deux ailes perpendiculaires de la lisse (47) et à distance de celles-ci, et étant prévus sur un bras (46) issu d'une aile de l'équerre verticale (47) fixée dans l'angle du mur (4).

16.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications 13 et 14 caractérisé en ce qu'une nappe verticale unique (1B), constituant un faux-mur dans une pièce, passe autour d'un jonc vertical (49) qui est retenu dans une lisse (51) en forme d'équerre fixée dans l'angle du mur, cette lisse (51) comprenant deux bras inclinés (52,53) formant des épaulements s'étendant l'un vers l'autre et vers l'intérieur de la pièce et définissant entre eux un passage relativement étroit pour le jonc (48), tout en permettant la retenue de ce jonc (48) entre les bras (52,53) et l'équerre (49).

17.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la première aile (5) se prolonge en-dessous de l'épaulement (8) et elle se termine, à son extrémité inférieure, par une

goulotte (58) ouverte vers le haut, goulotte dans laquelle peuvent venir s'accrocher des crochets (59) reliés à des fils de suspension de tableaux ou d'autres objets.

18.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications 2 à 17 caractérisé en ce que l'âme horizontale supérieure (6) de la lisse est prolongée horizontalement en direction du mur par une âme horizontale (62) se raccordant à une aile verticale (63) fixée au mur, le prolongement (62) de l'âme horizontale (6) constitue la paroi supérieure d'une rainure en forme de C, ouverte vers le bas et qui constitue un rail à un ou plusieurs chemins de glissement pour des galets (64) auxquels peuvent être suspendus des rideaux, tableaux etc.

19.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'épaulement (8) est prolongé vers le bas par une aile verticale (66) à laquelle se raccorde une aile horizontale (67) s'étendant en direction de l'aile verticale (5) et se terminant par un épaulement additionnel (68) s'étendant vers le haut, pour l'accrochage d'un harpon (69) s'étendant vers l'intérieur et ouvert vers le bas, lequel constitue la bordure supérieure d'une nappe verticale tendue (1B) constituant un faux-mur.

20.- Faux-plafond suivant la revendication 19 caractérisé en ce que la lisse comporte, en-dessous de l'épaulement additionnel (68), une rainure (71) ouverte vers le haut et qui se rattache à l'aile verticale (66).

21.- Faux-plafond suivant l'une quelconque des revendications 1 à 16 caractérisé en ce que le joint en creux apparaissant à la partie inférieure de la lisse (3) est obturé par un cache de finition rapporté (54) qui comporte une aile supérieure (55) s'étendant vers le haut et qui est engagée entre l'aile verticale externe (5) de la lisse (3) et le mur (4), cette aile (55) portant une languette souple et élastique (56) formant un ressort pour maintenir le cache (54) enclenché élastiquement dans l'espace délimité entre l'aile (5) et le mur (4), et le cache (54) comporte par ailleurs une partie inférieure incurvée (57), offrant un aspect de galon, et qui établit un raccordement entre le point d'appui (11) de la nappe (1) et le mur (4).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

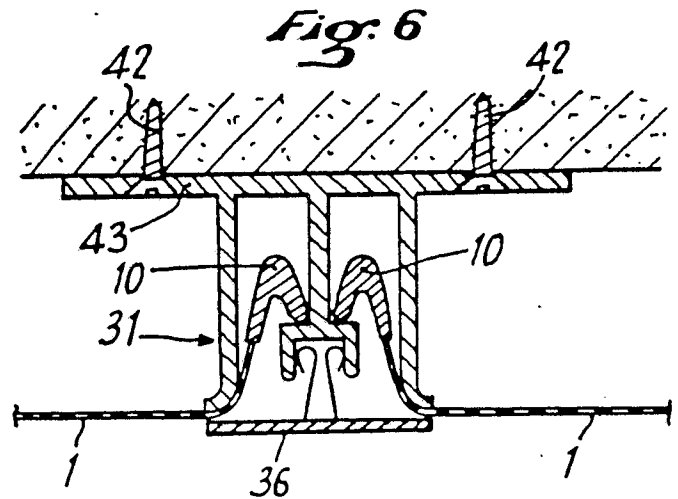
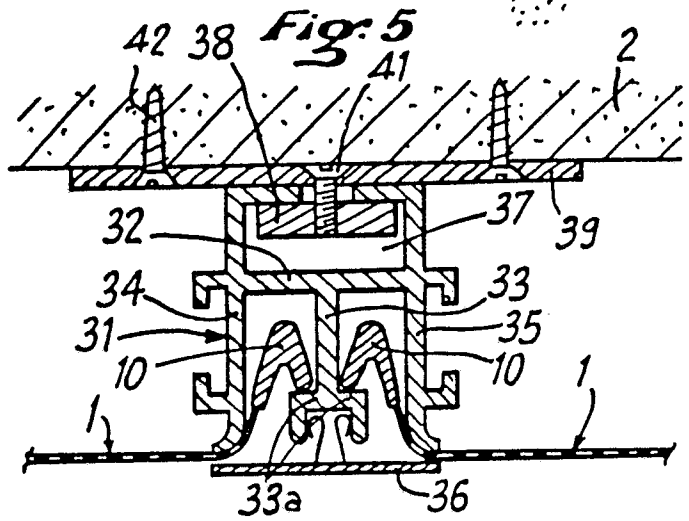
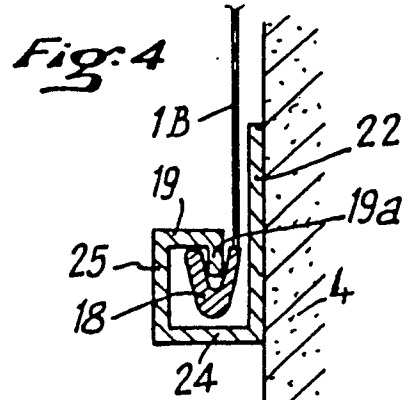
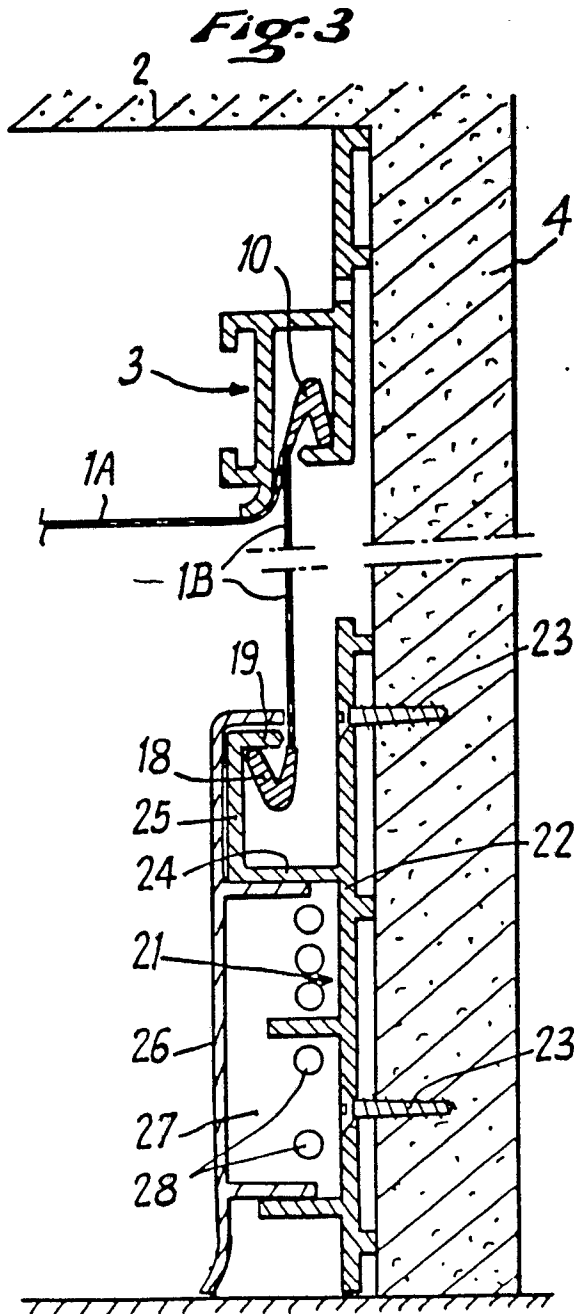
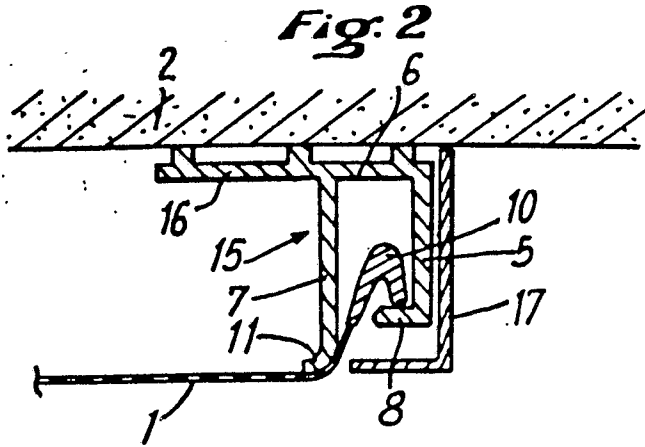
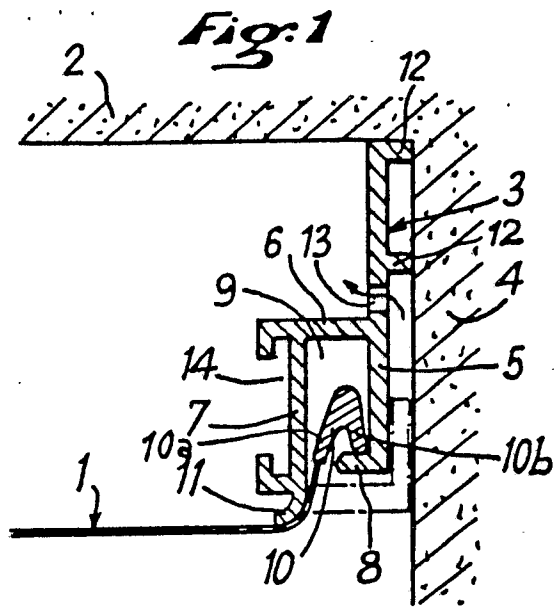


Fig: 7

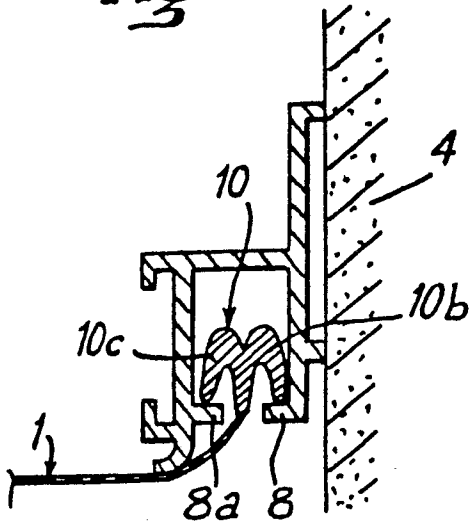


Fig: 8

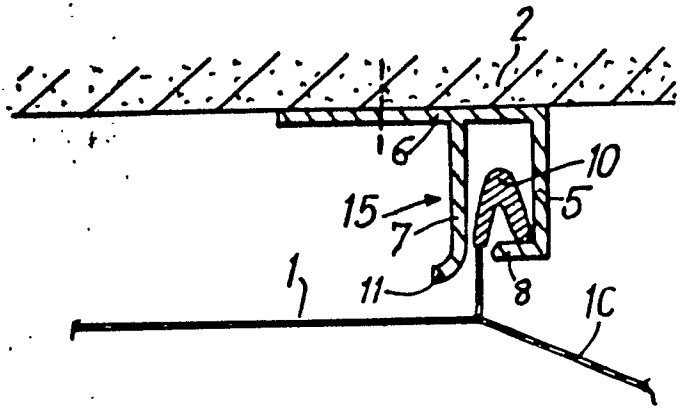


Fig: 9

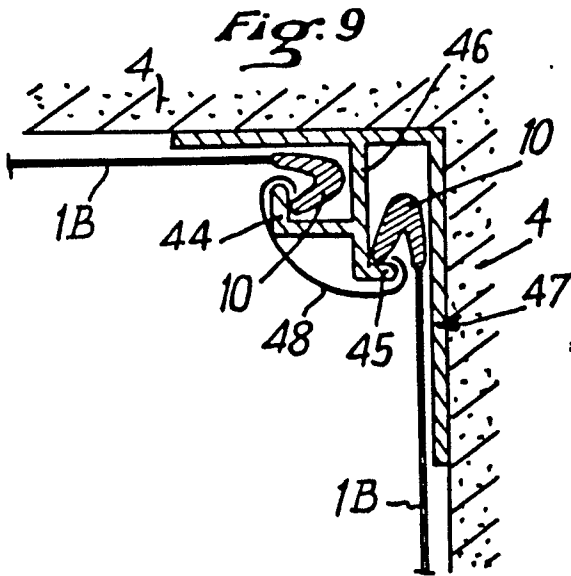


Fig: 10

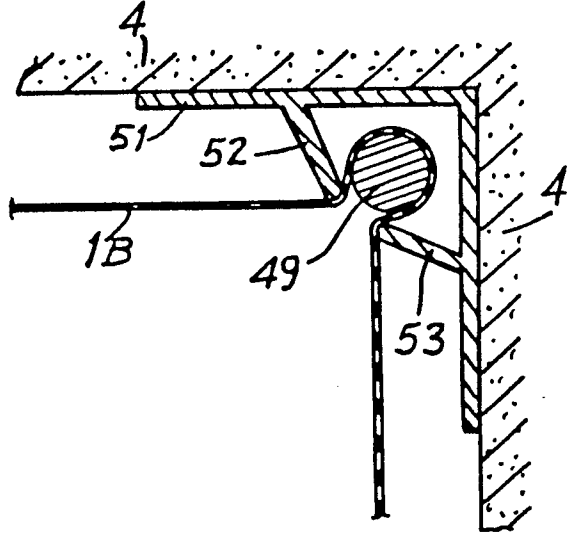


Fig: 11

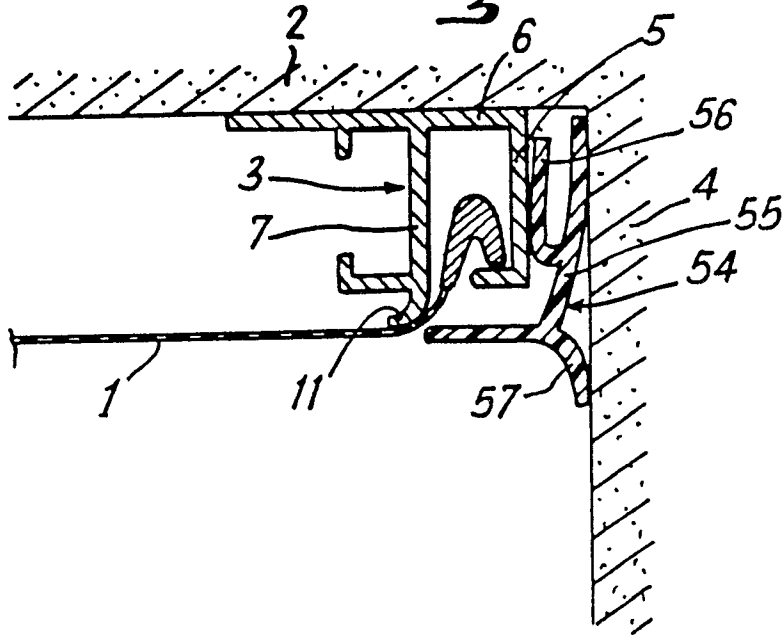


Fig:12

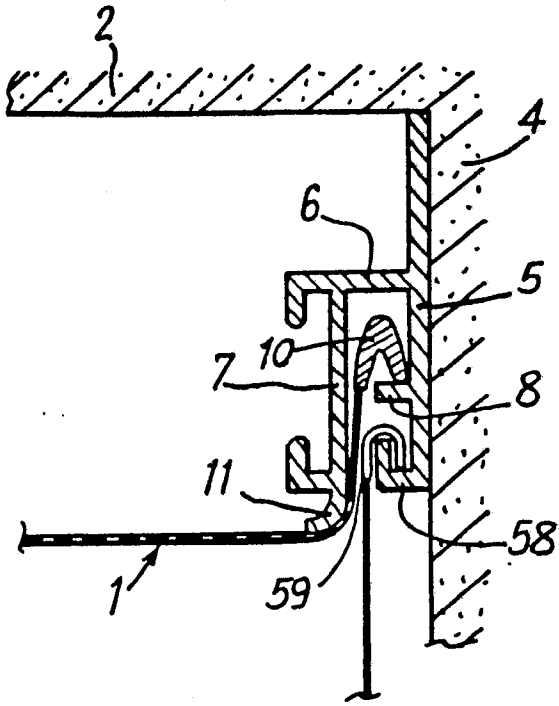


Fig:13

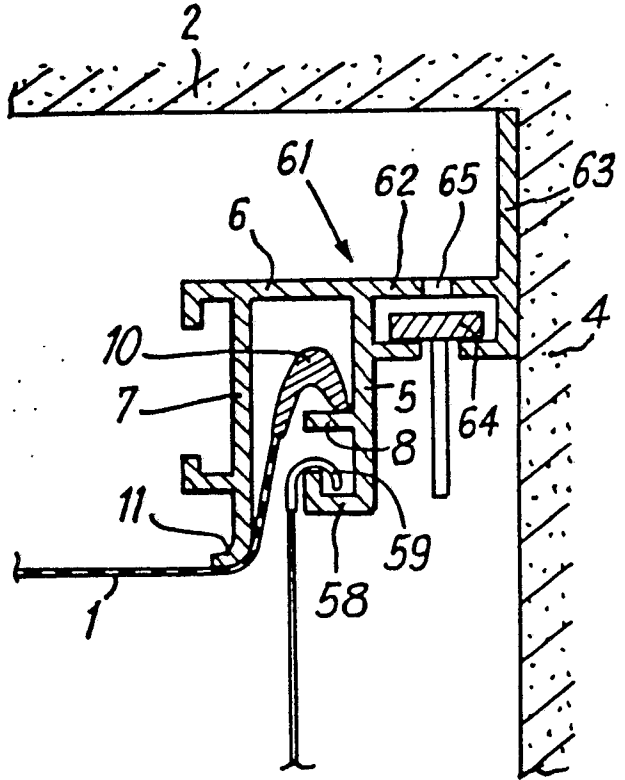


Fig:14

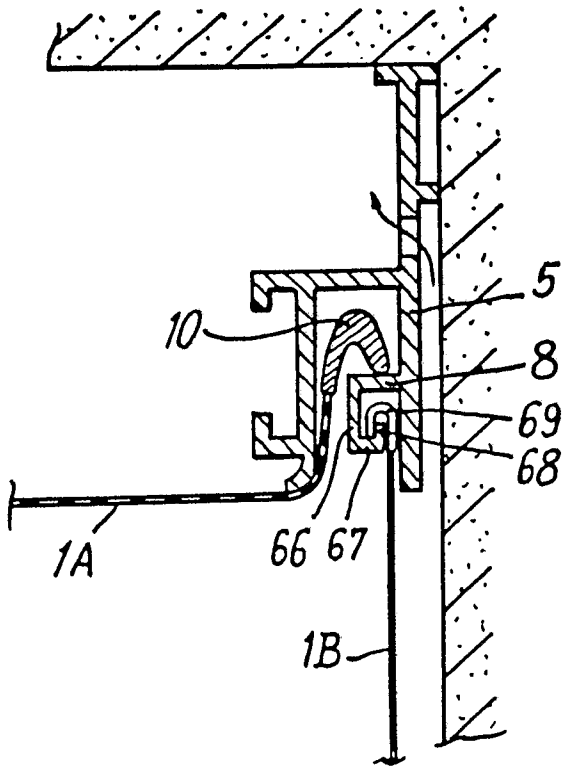
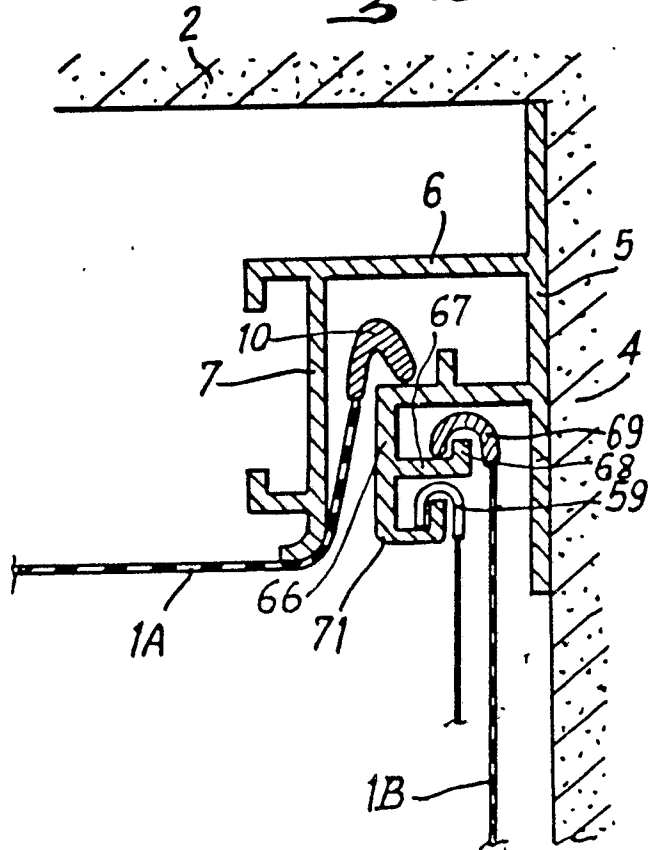


Fig:15





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 537 112 (C. BERNARDY et al.) * Page 3, lignes 8-25; figures 4,5 * ---	1	E 04 B 5/00 B 44 C 7/02
A	FR-A-2 310 450 (C. ANTHONIOZ) * Figures 1-5 * ---	1	
A	FR-A-2 597 906 (D. BOUTTIER) * Figures 1-9 * ---	1,3,4,6 -9,11, 12,19	
A	FR-A-2 202 997 (IMPERIAL CHEMICAL) * Figure 1 * -----	1,10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			E 04 B B 44 C F 16 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10-07-1989	Examineur KRIEKOUKIS S.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			